



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 février 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 2 février 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau (jusqu'à 21h36), Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (arrivé à 21h16), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau (jusqu'à 22h30), Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michaël Quernez
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier (à partir de 21h36)
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant (jusqu'à 21h16)
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Jean-Pierre Le Moing (à partir de 22h30)

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

15. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNESOLS »

**MULTI-ACCUEIL « LES
TOURNESOLS »**

Exposé :

Le principe de la PSU (Prestation de Service Unique) défini par la CAF est de répondre au plus près aux besoins des familles.

Les établissements d'accueil de jeunes enfants sont financés selon le niveau de service rendu. Ainsi les établissements qui apportent un niveau de service de qualité, avec un faible écart entre les heures facturées et les heures réelles et des prestations comme la fourniture des repas et des couches, bénéficient d'une participation de la CAF plus importante.

Dans le règlement intérieur actuel du Multi-accueil, la Ville répond à certaines préconisations, telles que la fourniture des repas et des couches. Cependant, la Ville ne déduit pas les congés pris en dehors des fermetures (cinq semaines). Ces derniers sont donc facturés aux familles.

Afin de répondre au plus près aux besoins des familles, il est proposé de ne plus facturer les congés pris en dehors des fermetures, pour diminuer l'écart entre les heures de présence des enfants et la facturation, dans un cadre précis : les dates de vacances des familles en dehors de la fermeture devront être indiquées lors de l'élaboration du contrat ou trois mois avant la prise de congés.

Dans le cas contraire la ou les semaines de vacances seront facturées. Les congés indiqués au contrat, non pris, feront l'objet d'une facturation.

Ce nouveau mode fonctionnement donnera une vision sur le planning des enfants sur une période de 6 mois à 1 an selon les contrats et nous amènera à anticiper les demandes particulières des familles (les accueils occasionnels, l'inscription de nouvelles familles, les situations familiales orientés par les services sociaux ...). Enfin, cette disposition permettra de réduire la perte de la participation familiale et aura également pour conséquence une revalorisation de la participation financière de la CAF qui sera évaluée chaque année.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal,

- d'approuver cette modification apportée au règlement intérieur du Multi-accueil « Les Tournesols ».

Avis favorable de la commission Petite Enfance, Education et Jeunesse du 26 janvier 2017

Avis favorable de la commission Finances, Evaluation des Politiques Publiques et Administration Générale du 1^{er} février 2017

P.J. : règlement intérieur

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification apportée au règlement intérieur à l'unanimité.



**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**